

DEMANDE DE MAINTIEN DE L'ACTIVITE "CENTRE DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT" SUR LE SITE DE L'ECOLE JEAN MACE ELEMENTAIRE DURANT  
LES PERIODES DE VACANCES

Toulouse, le 23 janvier 2012

Nous, élus, salariés et adhérents de l'Association Loisirs Enfants Jean Macé refusons une nouvelle délocalisation du centre de loisirs Jean Macé à l'école Jean Chaubet pour les vacances d'Hiver 2012.

Nous attirons l'attention de la Municipalité sur les faits suivants:

- nous ne recevons aucune notification écrite, ne sommes informés d'aucun motif réel justifiant ces délocalisations,
- nous disposons d'une convention d'occupation des locaux à l'école Jean Macé, elle n'a pas été dénoncée,
- nous ne recevons aucune aide logistique ou financière pour l'organisation des déménagements (le coût des trois déménagement se chiffre aujourd'hui à 1600 euros),
- nous devons fonctionner à l'école Jean Chaubet dans des espaces réduits qui nous amènent à limiter le nombre d'enfants inscrits et à réduire l'éventail d'activités proposées, notamment en extérieur,
- nous ne disposons sur place que d'une connexion Internet restreinte pour un seul ordinateur et d'une ligne téléphonique, restreinte elle aussi,
- nous sommes contraints sur place d'organiser le travail administratif dans un seul espace regroupant: l'accueil administratif, la régie matériel, le point infirmerie. Ajouté au manque de moyens de communication évoqué plus haut, au temps nécessaire au déménagement, il en résulte une difficulté pour les salariés à accomplir leurs tâches de travail et une désorganisation de ce travail.

Nous demandons que soient respectés les engagements pris lors de la réunion de phasage des travaux qui a eu lieu le 24 janvier 2011: le centre de loisirs ne devait plus déménager après les vacances d'été 2011.

Les élus, adhérents et salariés de l'ALEJM signataires

